

L'ÉTOILE DU NORD

AGRICULTURE COLONISATION, COMMERCE ET INDUSTRIE.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

UN AN, PAYÉ D'AVANCE ... 50 cts. A LA FIN DE L'ANNÉE ... 75 cts.
SIX MOIS " " ... 25 cts. " " " " ... 40 cts.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout semestre commencé se paie en entier.

JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISANT LE JEUDI.

ALBERT GERVAIS,) TÉLÉPHONE: (BUREAU ET ATELIER :
Propriétaire et administrateur.) No 43. (RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

ANNONCES.

Première insertion par ligne 10 cts,
Insertions subséquentes 5 cts.

Les annonces à longs termes seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

10ÈME ANNÉE

JOLIETTE, JEUDI, 24 AOUT 1893.

No 3

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de St-Jacques le Majeur.

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de St-Jacques, dans le comté de Montcalm, dans le district de Joliette, dûment convoquée conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et tenue à St-Jacques au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil dans la salle publique de la dite paroisse, mercredi le seizième jour du mois d'août de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, à dix heures précises de l'avant-midi, à laquelle assemblée sont présents : MM. les Conseillers Alfred Lesage, Maire ; Damase Forest, Camille Dugas, Joseph Brien, Joseph Gareau, Maxime Mireault, Maxime Rivest.

Formant le quorum sous la présidence de Alfred Lesage, Ecuyer Maire qui prend le fauteuil et déclare l'assemblée régulièrement ouverte.

Il a été statué et ordonné par règlement du Conseil, ainsi qu'il suit :

M. le Conseiller Camille Dugas, secondé par M. le Conseiller Damase Forest, propose :

Que le règlement suivant soit passé et adopté par ce Conseil, savoir :

RÈGLEMENT No. 1

Pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer, le Grand Nord, dans la construction de sa voie ferrée, en lui accordant aux conditions ci-après établies, un bonus ou subvention pécuniaire.

Attendu que, dans l'opinion du Conseil de la Municipalité de la paroisse de St-Jacques le Majeur, les habitants de la dite Municipalité ont un grand intérêt à l'exploitation de la voie ferrée que la dite compagnie du chemin de fer le Grand Nord est autorisée à construire et qu'il est opportun d'aider cette dernière en lui accordant un bonus ou subvention pécuniaire.

Le Conseil de la Municipalité de la paroisse de St-Jacques le Majeur ordonne et statue, par le présent règlement comme suit :

1o Un bonus ou subvention pécuniaire de huit mille piastres (8000.00) payable sous les conditions et en la manière ci-après stipulées est, par le présent, accordé à la dite compagnie.

2o Pour effectuer le paiement de ce bonus ou subvention pécuniaire, la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur émettra des débiteurs au montant de huit mille piastres (8000.00) payables en quarante années, à compter de la date de leur émission et portant intérêt au taux de cinq pour cent, par an, lequel intérêt payable semi annuellement, le premier Janvier et le premier Juillet, chaque année.

3o Les dites débiteurs seront émises conformément à la loi, par sommes de deux cents piastres chacune et payables au porteur à la Banque de Montréal à Montréal ; ces débiteurs seront signés par le Maire, contresignées par le Secrétaire-Trésorier et scellées du sceau de la Municipalité ; à ces débiteurs seront attachés des coupons pour l'intérêt semi-annuel sur icelles, lesquels coupons signés par le Secrétaire-Trésorier et scellés de son sceau respectivement payables aux porteurs d'iceux, à la Banque de Montréal à Montréal, le premier Janvier et le premier Juillet chaque année.

Le Secrétaire - Trésorier de la Municipalité peut apposer son seing aux dits coupons par empreinte au moyen d'un timbre et la signature ainsi apposée sera à toutes fins et intentions aussi valide que si elle était écrite de la main du Secrétaire-Trésorier.

4o Afin de pourvoir au rachat du capital des dites débiteurs la dite Municipalité prendra sur ses revenus et fonds annuels une somme d'argent égale à un pour cent, sur la dette créée par les présentes, laquelle somme elle tiendra séparée de tous autres deniers pour être appliquée comme fonds d'amortissement.

5o Telle somme ainsi prélevée chaque année comme fonds d'amortissement sera déposée par le Secrétaire-Trésorier à la Banque de Montréal, à Montréal et placée à intérêt ou selon le Conseil de la dite Municipalité décidera par résolution à cet égard, afin de payer le capital des dites débiteurs lorsqu'il deviendra dû.

6o Pour payer la dette ainsi créée et l'intérêt sur les débiteurs qui seront émises tel que dit ci-dessus, une somme égale au montant du fonds d'amortissement et des intérêts sera cotisée et perçue chaque année, sur tous les biens fonds imposables en la dite Municipalité de St-Jacques le Majeur au moyen d'une taxe spéciale uniforme, en addition à toutes les autres taxes durant l'existence de telles débiteurs ou de partie d'icelles, suivant le Rôle d'Evaluation en force, chaque année, dans la dite Municipalité et prélevée par le Secrétaire - Trésorier de la dite Municipalité comme toute taxe municipale ordinaire.

7o Ces débiteurs pour la somme de huit mille piastres (8000.00) seront émises aussitôt que la compagnie du chemin de fer, le Grand Nord aura établi un service de convois ou trains réguliers et quotidiens entre la ville de St-Jérôme en connexion avec les trains du Pacifique Canadien de Montréal et le village de la paroisse de St-Jacques le Majeur et qu'elle aura construit à ce dernier endroit une gare convenable et répondant aux besoins du commerce de la localité.

CONDITIONS

La compagnie du chemin de fer le Grand Nord sera tenue de construire sa ligne de chemin de fer et de bâtir et entretenir la gare ci-haut mentionnée dans le village de St-Jacques le Majeur et à une distance de pas plus de dix arpents au Sud ou au Nord de l'Eglise de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur et ce, dans les cinq ans à compter de l'adoption du présent règlement.

La dite compagnie devra transporter les passagers et fret, marchandises et effets de St-Jacques à Montréal et de Montréal à St-Jacques de l'Achigan à un tarif aussi bas proportionnellement que celui qui sera payé à la station de la ligne la plus favorisée, sous ce rapport.

A défaut par la dite compagnie d'exécuter les conditions ci-dessus, le présent règlement deviendra nul et de nul effet et la compagnie sera tenue de rembourser toute partie du dit bonus qu'elle pourra avoir touché.

Le présent bonus pour la somme de huit mille piastres (8000.00) est accordé à la dite compagnie pour servir à payer le coût d'expropriation des terrains qui seront requis pour le chemin de fer à être construit dans les limites de la Municipalité de la dite paroisse de

St-Jacques le Majeur et le coût des clôtures chaque côté du dit chemin ; et dans le cas ou le coût réel de l'expropriation des terrains et des clôtures serait inférieur à la dite somme de huit mille piastres (8000.00) toute balance d'icelle somme devra sur et à même les débiteurs émises être remboursée par la dite compagnie à la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur.

Dans le cas ou la dite voie ferrée cesserait d'être exploitée et en opération avant l'expiration des dites quarante années la municipalité de la paroisse de St-Jacques le Majeur deviendra alors créancière de la dite compagnie en capital et intérêts au pro-rata du nombre d'années non expirées pour le recouvrement partiel des dits bonus.

Le présent règlement ne prendra force et effet que lorsqu'un arrangement basé sur les conditions et dispositions qu'il renferme aura été fait et exécuté par acte notarié entre la dite compagnie et la dite Municipalité représentée par le Maire et le Secrétaire-Trésorier qui sont autorisés à signer tel acte d'arrangement pourvu que le dit arrangement soit accepté par la compagnie dans les douze mois qui suivront la date de la passation de ce règlement.

Le présent règlement sera soumis, après un avis public donné par Monsieur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité, suivant la loi, à l'approbation ou désapprobation des électeurs Municipaux propriétaires de biens imposables de la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur lundi le onzième jour du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize à dix heures de l'avant midi en la dite paroisse de St-Jacques le Majeur au lieu ordinaire des sessions du dit conseil à une assemblée publique des électeurs Municipaux propriétaires de biens imposables de la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur. Chaque électeur donnera son vote par "oui" ou par "non", le mot "oui" signifiera qu'il approuve le règlement et le mot "non", qu'il le désapprouve.

Adopté à l'unanimité

Et le conseil s'ajourne siné diè (Signé) ALFRED LESAGE, Maire. Attesté par Magloire Granger Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-Jacques.

(Vraie copie) MAGLOIRE GRANGER, Secrétaire-Trésorier du conseil Municipal de la paroisse de St-Jacques le Majeur.

Je soussigné Magloire Granger, Secrétaire-Trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Jacques le Majeur certifie sous mon serment d'office que le règlement ci-dessus et des autres parts écrit, passé et adopté par le conseil municipal de la paroisse de St-Jacques le Majeur le seize août courant et intitulé Règlement No 1 pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer le Grand Nord dans la construction de sa voie ferrée dans les limites de la municipalité de la paroisse de St-Jacques en lui accordant aux conditions établies un bonus ou subvention pécuniaire est une vraie copie conforme d'un règlement passé et adopté par le conseil à sa séance spéciale et régulière tenue le seize août mil huit cent quatre-vingt-treize au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil.

En foi de quoi je donne ce présent certificat pour servir et valoir ce que de droit

Donné à St-Jacques le Majeur, ce dix-neuvième jour du mois d'août de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize.

MAGLOIRE GRANGER, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-Jacques le Majeur.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-JACQUES LE MAJEUR

Aux habitants Electeurs Municipaux propriétaires de biens imposables de la Municipalité de la Paroisse de St-Jacques.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par Alfred Lesage Maire, et Magloire Granger, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la Paroisse de St-Jacques le Majeur.

Que le conseil de la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur à sa séance du seize août courant (1893) a passé et adopté un règlement intitulé : "Règlement No 1 pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer le Grand Nord dans la construction de sa voie ferrée en lui accordant aux conditions établies un bonus ou subvention pécuniaire, qui est maintenant à la disposition et pour l'information de toutes personnes intéressées au bureau du Secrétaire-Trésorier de la dite municipalité.

Que le dit règlement No 1 sera soumis aux électeurs municipaux de la Municipalité de la dite paroisse de St-Jacques le Majeur lundi le onzième jour du mois de septembre prochain (1893), à dix heures de l'avant midi au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, dans la salle publique de la dite paroisse à une assemblée publique de tous les électeurs municipaux propriétaires de biens imposables de la municipalité de la paroisse de St-Jacques le Majeur qui est par les présentes convoquée par les soussignés Alfred Lesage Maire et Magloire Granger Secrétaire-Trésorier, suivant l'ordre de convocation adopté par le conseil à sa séance du seize août courant pour être icelui règlement approuvé ou désapprouvé le tout suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

Fait et daté à St-Jacques sous nos seings ce dix-neuvième jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-treize.

(Signé) ALFRED LESAGE Maire, (Signé) MAGLOIRE GRANGER Sec.-Trés.

[Vraie copie] ALFRED LESAGE, Maire MAGLOIRE GRANGER, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-Jacques le Majeur.

Nouvelles Boites de Papeterie

: DU :
-BON TON-

ET DU
Monde Éléphant

Forme oblongue, 25 enveloppes et 25 feuilles de papier à 25 centins la boîte.

No 2507 Papier Crème Vergé.
No 2077 Papier Blanc Velin.
No 2562 Papier teinte vert d'eau.
No 2501 Papier teinte Bleu Ciel.
En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands.
N. B.—Une boîte échantillon sera expédiée par la poste sur réception de 25 cts., en s'adressant à Albert Gervais, Libraire, Joliette, ou à J. B. Rolland & Fils, 6 à 14 rue St-Vincent, Montréal. 17a.4f.

Marché de Joliette.

Samedi, 19 Août 1893.

FARINE.		§ cts.	§ cts.
Fleur de blé par 100 lbs.	1	50	3 00
Fleur de seigle do.	0	00	0 00
Fleur de blé d'In le do.	0	00	0 00
Fleur de sarrasin do.	0	00	0 00
Fleur d'avoine do.	0	00	0 00
GRAINS.			
Avoine par minot.	0	40	0 45
Orge par 50 lbs.	0	00	0 00
Blé par minot.	0	00	0 00
Pois par minot.	0	90	1 00
Sarrasin 50 lbs.	0	45	0 50
Seigle do.	0	60	0 70
Blé d'Inde par minot.	0	80	0 90
Graine de lin do.	0	80	0 00
Graine de mil do.	0	00	0 00
Graine de trèfle par lbs.	0	00	0 00
Graine de trèfle blanc.	0	00	0 00
VIANDES.			
Lard par 100 lbs.	8	00	8 25
Lard frais par lbs.	0	09	0 10
Lard salé do.	0	10	0 11
Beuf par lbs.	0	05	0 08
Mouton par lbs.	0	08	0 10
Agneau par quartier.	0	75	0 80
Veau do do.	0	80	1 00
VOLAILLES ET GIBIERS.			
Poules par couple.	0	50	0 60
Poulets do do.	0	40	0 50
Dinde do.	0	10	1 25
Oies do.	0	70	0 80
Perdrix do.	0	00	0 00
LEGUMES ET FRUITS.			
Patates (2 minots).	0	75	0 80
Navets par minot.	0	25	0 30
Carotte do.	0	30	0 40
Oignons par minot.	0	00	0 00
do par tresse.	0	08	0 10
Ail par tresse.	0	12	0 15
Fèves par minot.	0	00	0 00
Choux (la pomme).	0	05	0 08
Noix par minot.	0	00	0 00
Pommes par minot.	0	00	0 00
LAITERIE ET DIVERS.			
Beurre frais par lbs.	0	17	0 18
do salé do.	0	16	0 18
Chefs par douzaine.	0	13	0 15
Saindoux par lbs.	0	10	0 12
Sucre par lbs.	0	08	0 09
Sirop d'érable par gallon.	0	80	0 90
Miel par livre.	0	13	0 15
Laine par livre.	0	40	0 50
Laine et écheveau par lbs	0	60	0 65
Savon.	0	05	0 08
Peaux par livre.	0	03	0 05
Foin par cent bottes.	5	50	6 00
Foin par botte.	0	05	0 08
Paille par botte.	0	00	0 00
Étoffe la verge.	0	00	0 00

JOSEPH LEDUC, Clerc du Marché.

Pure Philanthropie.

A. M. l'Éditeur De "L'Étoile du Nord."

Veillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je fus rétabli à la santé après avoir souffert plusieurs années de débilité nerveuse, etc. Je fus tellement exploité par les charlatans, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain ; mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui que ce soit, mais désirant le bien-être de mes semblables, j'enverrai gratis et confidentiellement le moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres poste : M. EDOUARD MARTIN. (Teacher) Box 143, Détroit, Mich. U. S. 15 Juin 93. la

Brasserie de Joliette.

Comme la Société qui existait entre M. J. Mireault et moi, vient d'être dissoute et que par suite de ce fait je suis maintenant propriétaire, seul, de

La Brasserie de Joliette.

je m'empresse de mettre le public en lieu de savoir à quoi s'en tenir à l'avenir sous ce rapport. Je profite de l'occasion pour remercier indistinctement tous ceux qui ont bien daigné m'encourager jusqu'à ce jour et les inviter à me continuer cet encouragement. Je dois aussi annoncer que par

Les Améliorations

que je lui aurai fait subir, mon établissement pourra rivaliser à tous les points de vues avec tous ceux qui dans le genre sont considérés à bon droit comme de premier ordre. Ceci veut dire que je suis décidé à m'imposer tous les sacrifices nécessaires pour satisfaire jusqu'aux gens les plus difficiles tant par la qualité que par le prix

De la Bière et du Porter

que je fabrique et par là mériter la part d'encouragement à laquelle j'aurai droit. Service sans reproches, urbanité et ponctualité envers tout le monde.

JOS. ROY, Prop.

9 juin. 93. Rue St-Pierre, Joliette.

LINIMENT MINARD guérit les brûlures.

Dr. J. A. MAGNAN,

Ancienne place du Dr C. T. MOREL,

STE-ELIZABETH, P. Q. Consultations à toutes heures. 7 av. 93. 1 an

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

Biscuits et sucreries

DE TOUTES SORTES

EN GROS SEULEMENT

JOLIETTE, P. Q.

M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE

ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 93 la

Terre à vendre

M. Théophile Richard, offre en vente, à des conditions faciles, sa magnifique terre située dans le rang des Prairies, à proximité de la ville de Joliette.

Cette terre contient 54 arpents en superficie et est bâtie de maison, grange et autres dépendances. 45 arpents sont en bonnes conditions pour la culture et le reste est boisé en érable.

Pour conditions s'adresser sur les lieux à M. Charles Hénault. j. n. o.

ALBERT TRUDEL,

MANUFACTURIER DE MOULINS A BATTRE, CRIBLES, ETC.,

Coïn des rues St-Chs. Borromée et St-Louis,

JOLIETTE : A l'ancienne place de feu M. Alexis Masse. 14 juil 93.6n

L'ÉTOILE DU NORD

Imprimé et publié par ALBERT ORVAIS. ABONNEMENT UN AN, PAYÉ D'AVANCE 50 CTS. A LA FIN DE L'ANNÉE 75 CTS.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ÉTOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI, 24 AOÛT 1893.

Jardin des Plantes.

Certain samedi, un voyageur, attiré par ses affaires à Joliette, causait sur la place du marché avec un habitant.

Vous avez tout à Joliette, lui disait-il, vous avez l'électricité, une station du feu, vous avez une superbe église, de nombreuses maisons d'éducation, des sociétés de bienfaisance, vous avez.....

Oui, interrompait l'habitant de Joliette, nous ne sommes pas trop mal partagés.

Vous avez repris l'étranger, de nombreux établissements industriels, des maisons de commerce importantes, vous avez des journaux, vous avez.....

Oui, oui, interrompait toujours notre habitant, avec une certaine satisfaction, il ne manque rien à notre ville.

Croyez-vous, s'écrie tout à coup le voyageur, je gage que vous n'avez pas de jardin public; si j'ai tort je paie la traite à vous et à vos amis.

Alors, payez-la tout de suite, riposte le citadin; Si nous n'avons pas un jardin public, nous avons un jardin privé, où le public est volontiers admis, et qui est en réalité un véritable jardin des plantes.

Ainsi fut fait, et tous se rendirent ensuite à la résidence des Demoiselles Boisvert, sur la rue St-Charles Borromée.

Certes il y a mieux, mais peut-on demander davantage à l'initiative privée.

Ces Delles habitent un joli cottage, entouré d'un vaste jardin, et reçoivent leurs visiteurs avec la plus grande affabilité; elles sont enchantées de leur faire visiter leur petit domaine.

Nous voyons tout d'abord leurs volières qui contiennent un grand nombre de serins, de chardonnerets, d'oiseaux du pays, de tourterelles.

L'oiseau des canaries est si nombreux, que ces Delles, à elles seules, pourraient entretenir de serins la ville de Joliette.

Dans une autre volière se trouvent deux Chat-Huants, de l'espèce des Grands Ducs, superbes oiseaux de nuit, fort intéressants à étudier.

Ces deux grands Ducs ont été pris tout jeunes dans le clocher d'une église, près des montagnes; on les nourrit avec de la viande et des souris, lorsque l'occasion s'en présente.

Tout près se trouve deux Mauves, ou mouetter, de la plus grande espèce.

Prises également toutes jeunes, il y a déjà quatre ans qu'elles vivent en captivité; c'est dire ce qu'il a fallu de soins pour arriver à garder ces oiseaux, oiseaux de mer par excellence et que vous rencontrez non seulement le long des côtes, mais encore en plein océan.

Elles se nourrissent de viande et de poisson.

La véritable curiosité du jardin de la rue St-Charles Borromée est un siffleur et deux racounes, sorte de carnassier assez répandu dans l'Etat de Vermont.

Ces deux bêtes fauves, de la grosseur d'un chien de moyenne taille, au museau noir et pointu, à l'œil vert, au poil long strié de blanc et de noir, sont fort jolies.

Il y a trois ans qu'elles ont été prises dans la grange d'un cultivateur, également près des montagnes. Un de ces deux racounes pris au piège a une des pattes de devant coupée.

Quant au siffleur, animal plus connu dans notre contrée, il est très beau et complètement apprivoisé; Il n'en est pas de même des deux racounes, restés à l'Etat sauvage, qui ne se décident que le soir à sortir de leur niche.

Fort dodu, le siffleur engraisse l'été pour être à même de supporter son sommeil d'hiver, qui dure de 4 à 5 mois.

L'année dernière on s'amusa à voir, réunis dans la même volière, le siffleur, deux rats blancs, un chat, une corneille, un écureuil et de nombreux oiseaux.

Tout ce petit monde, pourtant fort disparate, vivait en parfaite intelligence.

Mais hélas, le dernier hiver leur a été fatal et chat, rats blancs, écureuil, corneille ont disparu.

Mouhaitons qu'une âme compatissante comble les vides qui se sont produits dans la petite ménagerie des Delles Boisvert et engageons les habitants de Joliette et les étrangers à aller visiter leur jardin, ils seront toujours très cordialement accueillis.

St-Paul de Joliette

La rentrée des élèves au couvent des Révdes Sœurs de la Providence à St-Paul de Joliette aura lieu lundi le 4 septembre prochain.

RAWDON

La rentrée des élèves au pensionnat des Révdes Sœurs Ste-Anne de Rawdon P. Q. aura lieu le 4 septembre prochain.

Cette institution offre le double avantage d'instruire les jeunes filles dans l'anglais et le français et leur facilite l'obtention des diplômes dans ces deux langues.

St-Roch de l'achigan

Il a été volé le 18 août au soir, un jument sous poil blond, ayant du blanc aux pattes de derrière et à la patte droite de devant ainsi qu'un front, appartenant à M. Roch Gervais de St-Roch de l'achigan. Cette bête pèse environ 1100 lbs.

Celui qui la ramènera ou fournira des renseignements à son propriétaire, recevra une récompense généreuse.

Le Commerce du Canada

L'année commerciale, au Canada, ouvre sous d'heureux auspices.

Les exportations et les importations se chiffrent, réunies pour le mois de juillet dernier, au montant de \$23,376,234, soit, comparées à \$22,257,552, juillet, année précédente, un surplus de \$1,118,682, pour le premier mois de l'année courante.

Les exportations se représentent comme suit :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Produits miniers, Produits des pêcheries, Produits forestiers, Animaux et leurs produits, Produits des fabriques, Divers, Espèces, Monnaie.

Total\$12,683,597

Les articles entrés en douane, au Canada, pour le mois de juillet, sont :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Sujets à l'impôt, Monnaie et espèces, En franchise.

Total\$10,692,637

Droits perçus\$1,702,069

Ce relevé est significatif. L'importation des articles a augmenté de \$1,147,435 et cependant l'impôt douanier ne figure que pour une augmentation de \$10,273. Le volume des importations a aussi augmenté quant aux articles admis en franchise et ceux qui ne sont soumis qu'à un droit peu élevé.

Le tarif de protection modérée est modelé de façon à ne peser que le moins possible sur la classe de consommateurs.

L'ETALAGE

[Du Moniteur du Commerce]

Un des nôtres a eu l'occasion d'étudier de près, tout dernièrement, comment les marchands de la campagne tenaient leurs magasins. Il a constaté une amélioration sensible, un progrès réel auquel le MONITEUR DU COMMERCE n'a certainement pas été étranger, car à maintes reprises il a traité la question. Il y a plus d'ordre dans la disposition des articles en magasins, mais en beaucoup d'endroits il reste encore quelque chose à faire et nous allons aider les marchands en leur donnant, dans leur propre intérêt, quelques aperçus de ce qui devrait être fait partout.

Un marchand ne doit pas ignorer que certains articles ne peuvent être placés les uns près des autres sans se faire tort : le café prend le goût et l'odeur de tout ce qui se trouve à proximité, on devra donc l'éloigner de la graisse, de l'huile, du savon, de la parfumerie, des produits chimiques ou pharmaceutiques; en un mot de tout ce qui sent, de tout ce qui a de l'odeur, bonne ou mauvaise. Les liquides doivent être éloignés de tout ce qui peut en ternir la clarté ou la pureté; ainsi plus de tonneaux à farine auprès des huiles, des cognacs, vins, etc. La farine, chaque fois qu'on en enlève du baril, se répand dans l'air en plus ou moins grande quantité et va s'abattre sur tout ce qui se trouve dans son voisinage; on fera bien, en conséquence, d'éloigner la farine des étoffes, vêtements, cotonnades, lainages, etc; que les sac-

dre atteinte détériore en leur faisant perdre de leur valeur.

Certains objets non plus n'aiment pas le voisinage des liquides ni des produits chimiques; l'humidité détériore les objets de toute nature, on devra y veiller; les acides attaquent toutes sortes d'articles; on fera bien de leur donner une place à part.

Pour éviter la rouille on devra graisser ou huiler les objets en fer ou en acier et les visiter de temps en temps; de même pour les cuivres.

Quelques objets ont été polis ou brunis, ceux-ci sont généralement envoyés dans des boîtes en carton, telles les cuillères, les fourchettes, etc., il faut avoir soin de les laisser dans le papier de soie, ou tout autre papier spécial qui les entoure généralement, afin d'éviter qu'ils ne ternissent ou ne s'oxydent.

Quantités d'articles sont devenus invendables dans certains magasins faute de précautions. Ainsi, beaucoup de marchands ont chez eux des tissus dont la couleur a été mangée par le soleil et cependant tout le monde sait que l'astre qui nous éclaire détruit les couleurs très rapidement. Quelques verges de coton, qui ne coûtent pas cher, auraient épargné bien des pertes, si on en avait fait un rideau pour intercepter les rayons du soleil.

Voilà d'ailleurs les objets exposés dans les vitrines avec quelle rapidité la lumière les détériore quand un store ne vient pas l'intercepter.

A propos de vitrines, il n'est pas nécessaire d'entasser là des monceaux d'objets qui jurent les uns à côté des autres.

La quantité n'est pas absolument ce qu'il faut pour attirer l'œil du client; quelques articles frais, souvent renouvelés, bien disposés, dans une vitrine propre valent mieux qu'une exposition sans ordre de tous les articles du magasin à travers des vitres peu ou pas nettoyées.

D'ailleurs l'ordre est la première des qualités du marchand. Un homme d'ordre est toujours un homme économe. Ordre et économie voilà ce que chaque marchand devrait écrire en grosses lettres sur un des murs de son magasin pour se souvenir sans cesse qu'il ne peut réussir sûrement que s'il possède ces deux qualités.

Mais est-ce bien avoir de l'ordre que d'avoir son magasin bien rangé, bien agencé, bien propre et n'avoir pas de livres. Non certes, car la mémoire fait souvent défaut et celui qui n'a pas un registre dans lequel il inscrit ses recettes et ses dépenses, les crédits qu'il accorde, celui-là perd forcément de l'argent; tantôt il paie une deuxième fois ce qu'il a déjà payé une première, tantôt il oublie de réclamer ce qui lui est dû parce que les crédits n'ont été inscrits que dans sa mémoire et que sa mémoire, si bonne soit-elle, lui est parfois infidèle.

Nous pourrions citer de nombreux cas de faillite qui ont été dus uniquement à l'absence d'un livre de caisse ou d'un livre des crédits; mais les marchands eux-mêmes savent ce qui en est et il est inutile d'insister sur ce sujet, sinon pour dire qu'il n'y a pas d'excuse pour ne pas tenir ses comptes.

Si un malheur arrive, les créanciers sont souvent disposés à croire, s'il n'existe pas de livres, qu'il y a eu préméditation de faillite, détournement de fonds, déguisement de la situation, etc., et d'ailleurs il est question, dans la nouvelle loi des faillites, d'imposer une pénalité à ceux qui n'auront pas tenu de livres.

Le commerçant sérieux n'a pas besoin pour en tenir, d'y être obligé, pour lui c'est une mesure d'ordre tout aussi bien que la bonne tenue de son magasin.

Les artistes Canadiens à Chicago

Les jurés nommés pour la section des arts libéraux à l'exposition universelle, viennent de faire leur rapport au comité général. Le Canada remporte à ce concours de brillants honneurs.

Les produits se composent de 113 œuvres d'art, peintures à l'huile, dont cinq recevront des diplômes et des médailles de bronze.

Vu que le rapport n'a pas encore été rendu public, on ne connaît pas encore quelles œuvres ont reçu les honneurs décoratifs.

Quant on songe que le Canada, où la littérature et les arts libéraux ne sont qu'à leur début, est venu en concurrence avec les maîtres de la vieille Europe, qui exposent des œuvres que le génie humain a porté à la plus haute perfection, on a droit de dire que le Canada a remporté un succès magnifique, qui dépasse l'attente même des optimistes. Et, en outre, le Canada n'ayant pas de représentants dans le jury des récom-

penses, on peut dire avec raison que les prix remportés méritaient amplement les honneurs qu'on leur a décernés.

L'Italie, la riante et artistique Italie, où les beaux-arts ont pris naissance, n'expose que 192 œuvres, qui n'ont remporté que dix diplômes, tandis que le Canada avec ses 113 œuvres en gagne 5; la proportion est à peu près égale.

NECROLOGIE.

A St-Cuthbert, P. Q., le 10 août courant, s'éteignait dans le Seigneur, muni des derniers sacrements de l'église, M. Claude Bélanger, à l'âge de 84 ans, 2 mois et 6 jours. Il était le dernier survivant d'une famille de 26 enfants. Il comptait 90 enfants, petits enfants et arrière petits enfants. Bon chrétien et bon citoyen, il avait autant d'amis que de connaissances.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Cuthbert, lundi, le 14 du courant, au milieu d'un concours extraordinaire de parents et d'amis.

Le service fut chanté par le plus jeune de ses enfants, le Révd G. Bélanger, curé de l'église de St-Joseph de Danmoron, N. Y., accompagné du Révd L. Perrault, vicaire à Berthier, comme diacone, et du Révd P. Déziel dit Labrèche, vicaire à St-Cuthbert, comme sous-diacone. Le Révd A. Brien, curé de St-Cuthbert, était absent pour la retraite annuelle du clergé. Le chœur, sous l'habile direction de Mademoiselle Allard, l'organiste de la paroisse, a rendu la messe de Requiem harmonisée avec un succès qui lui fait honneur et qui a été hautement apprécié par l'assistance.

Les restes mortels du défunt ont été portés et exposés dans leur dernière demeure par quatre de ses fils, François, de Grand Rapids, Wisconsin, Jean-Baptiste et Denis, de St-Cuthbert, et le major Alfred, de Ashland, Wisc. Un seul des enfants, Onésime, de Appleton, Wisc., n'a pu être présent.

Les membres de la famille du regretté défunt désirent offrir publiquement leurs plus sincères remerciements au Révd messire A. Brien, curé de St-Cuthbert, au Révd M. Labrèche, vicaire de la paroisse, au Révd L. Perrault, vicaire à Berthier, aux Révds MM. Denis et Piette, eccl., aux Révds Frères Marsolais, Lauzon et Archambault, C. S. V., aux Révdes Sœurs de Ste-Anne des paroisses de St-Cuthbert et de St-Norbert, au nombre desquelles se trouve la Réve Sœur M. Bibiane, petite fille et filleule du défunt; à tous les membres de la paroisse de St-Cuthbert et des paroisses environnantes, pour les marques de franche sympathie qu'ils ont daigné leur donner dans leur deuil et leur affliction, et osent solliciter de chaëun d'eux une prière pour celui qu'ils pleurent et qui fut toujours pour tous, un ami sincère et dévoué.

Qu'il repose en paix. UN ENFANT DU DÉFUNT.

AUTOUR DU MONDE

L'Hon. Isidore Thibeau marchand, ancien député, ancien sénateur et une des grandes figures du parti libéral, est décédé la semaine dernière à Québec.

On peut se faire une idée de la tension du marché monétaire aux Etats-Unis par le fait qu'une banque de New-York a chargé, outre la commission ordinaire, \$500 à une banque de ce district pour la transaction d'une somme de \$25,000, payable à New-York.

STE-ELISABETH.

La rentrée des élèves au couvent des Révdes Sœurs de la Providence à Ste-Elisabeth, aura lieu mardi le 5 septembre prochain.

Pour les Agriculteurs

[Du Moniteur du Commerce.] Cultivateurs pourquoi criez-vous si fort contre les taxes et ceux qui les imposent? Que le gouvernement essaie de vous imposer une légère taxe, si minime qu'elle soit, aussitôt c'est un soulèvement général, une vraie révolution en un mot. Cependant, vous les aimez les taxes; aimer n'est pas le mot, vous les adorez; c'est avec une ponctualité admirable que vous les payez; plusieurs même s'évertuent à les payer de plus en plus fortes chaque année, et, sous ce rapport, on dirait qu'ils ne veulent être dépassés par aucun. Cette singulière ambition mène à la ruine; n'importe, ils paient toujours et ne disent rien.

Les exportations de blé des ports de l'Atlantique et du Pacifique, la semaine dernière, se sont élevées à 5,018,000 minots, contre 5,622,000 la semaine précédente. L'exportation du blé d'Inde a été de 1,831,000 minots contre 1,694,000, la semaine précédente, et 415,000 l'an dernier, semaine correspondante. Depuis juillet, 27,801,000 minots de blé ont été expédiés, contre 18,000,000, période correspondante, l'année dernière; augmentation, 9,882,000.

Depuis le mois de juillet dernier, l'exportation du blé d'Inde a été de 8,357,000 contre 3,155,000 minots, l'année précédente; augmentation, 5,203,000 minots.

On fait de grands préparatifs à l'occasion de la démonstration des Forestiers Catholiques qui aura lieu dimanche à Montréal, le 27. Le soir ils escorteront à la gare Bonaventure les délégués de Chicago. Les différentes cours se réuniront le matin à 8.30 heures, sur le champ de Mars, pour se rendre à l'église des Jésuites en passant par les rues Gosford, Craig, Saint-Hubert, Ste-Catherine, Beaver Hall, Lagachetière, St-Alex-

andre et Dorchester jusqu'à la rue Bleury. Il y aura plusieurs corps de musique. Après la messe les diverses cours se disperseront. Elles se réuniront de nouveau à sept heures du soir pour se rendre à la gare Bonaventure. Le maire Desjardins a accepté l'invitation d'assister à la démonstration.

Le gouvernement du Manitoba, vient de publier ses pronostics sur la récolte de cette année.

Récolte probable; Blé 22 millions de boisseaux, avoine 16 millions, orge 4 millions.

Il nous fait plaisir d'apprendre à nos lecteurs que les artistes canadiens ont obtenu 5 médailles et diplômes à l'exposition de Chicago.

Il y a 1,387,230 électeurs inscrits sur les listes électorales en France. En 1881 7,953,383 votes ont été enrégistrés. Ces votes ont été 365 républicains et 219 anti-républicains composés de 167 royalistes et 43 boulangistes.

Au Revenu de l'Intérieur, durant le mois de juillet dernier, il y a eu une légère augmentation comparative au mois correspondant en 1892. Les recettes du mois dernier ont été de \$672,471, soit de \$7,637 de plus que l'année dernière.

Une vieille dame âgée de 95 ans et aveugle depuis 18 ans vient d'être opérée avec succès par M. le Dr W. Beaupré oculiste, à son hôpital privé à Québec. Inutile d'ajouter que la bonne dame qui n'avait pas vu la lumière depuis tant d'années la trouve encore belle.

On sait combien il est difficile d'amorcer les pièges à rats.

Les pièges les mieux combinés restent souvent sans effet.

Le directeur du jardin zoologique de Washington avait, comme cela arrive dans la plupart des établissements où l'on tient des oiseaux, ses bâtiments infestés par les rats et ne pouvait réussir à s'en débarrasser.

Il crut remarquer un jour que les rongeurs étaient particulièrement friands de la graine de tournesol, et il amorca ses pièges. Depuis ce temps, les rats se prennent par douzaines.

Avis aux marchands dont les magasins sont infestés de rats. L'essai est peu coûteux et les marchandises détériorées par les rongeurs se chiffrent vite à des dizaines et à des centaines de piastres dans un magasin.

Importation et exportation

Les statistiques touchant le commerce d'importation et d'exportation, durant le mois de juillet dernier, montrent que ces dernières se sont élevées à \$12,683,597; soit une diminution de \$28,000 sur le mois de juillet correspondant l'année dernière; les importations s'élevèrent à \$10,692,637, ou \$1,147,375 de plus que l'année dernière, pour la même période.

Le chiffre peu élevé des exportations s'expliquent par les nombreuses faillites dans le commerce du bois, dues à la crise financière des Etats-Unis, et à l'embargo mis en Angleterre sur le bétail canadien. Le bois et les bestiaux formant une des bases les plus solides de notre commerce d'exportation, il n'est donc pas étonnant qu'affecté si considérablement par les deux pays où ces deux produits trouvaient un débouché, notre commerce en ait ressenti un choc si violent.

Comme compensation, on constate une augmentation très considérable de nos produits agricoles sur les marchés étrangers.

STE-ELISABETH.

La rentrée des élèves au couvent des Révdes Sœurs de la Providence à Ste-Elisabeth, aura lieu mardi le 5 septembre prochain.

Pour les Agriculteurs

[Du Moniteur du Commerce.] Cultivateurs pourquoi criez-vous si fort contre les taxes et ceux qui les imposent? Que le gouvernement essaie de vous imposer une légère taxe, si minime qu'elle soit, aussitôt c'est un soulèvement général, une vraie révolution en un mot. Cependant, vous les aimez les taxes; aimer n'est pas le mot, vous les adorez; c'est avec une ponctualité admirable que vous les payez; plusieurs même s'évertuent à les payer de plus en plus fortes chaque année, et, sous ce rapport, on dirait qu'ils ne veulent être dépassés par aucun. Cette singulière ambition mène à la ruine; n'importe, ils paient toujours et ne disent rien.

"Mais parlez donc pour qu'on vous comprenne, dites-vous, faites-nous voir par des chiffres les taxes que nous payons ainsi." Je le veux bien : \$20,000,000 de taxes annuelles, occasionnées par la perte des engrais, des principes fertilisants qui coulent à pleins bords dans le ruisseau ou qui s'échappent continuellement dans l'atmosphère. Ce chiffre, loin d'être trop élevé, ne l'est pas assez; plusieurs personnes compétentes en cette matière le mettent à \$30,000,000. Avec quelle exactitude certains cultivateurs paient leur part de ces millions!!! \$4,000,000 au moins de taxes annuelles prélevées par le mauvais état des chemins; ce chiffre est aussi peu élevé. Aux Etats-Unis on calcule qu'il se perd de cette source près de \$250,000,000; ce n'est pas alors être extravagant de porter ici ce chiffre à 4,000,000. D'ailleurs que l'on calcule la perte du temps occasionnée par les mauvais chemins, les dommages qu'ils causent par le bris des voitures, des attelages, par les accidents de toutes sortes, par le surcroît de nourriture que l'on donne aux bêtes de somme quand elles voyagent par de mauvais chemins, etc., etc., et l'on verra que je suis bien raisonnable de ne pas donner un chiffre plus élevé.

Cette taxe, combien de cultivateurs la paieront encore avec plaisir! Ils trouvent du temps pour tout, pour en perdre chez le voisin, chez le marchand, chez l'hôtelier, pour aller aux courses, à tous les partis de plaisir, mais il n'en trouvent pas pour réparer leurs chemins qui sont de véritables casse-cou d'un bout de l'année à l'autre. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que le cultivateur diligent qui répare bien ses chemins paie souvent pour celui qui ne l'est pas. Il faut nécessairement qu'avant peu le gouvernement se charge lui-même de cette grave question: l'amélioration des routes publiques; elle s'impose chaque jour de plus en plus.

\$2,000,000 au moins de taxes annuelles prélevées par les insectes et les champignons nuisibles qui rongent sans être molestés le bétail, les moissons, les fruits des cultivateurs, tandis qu'avec un peu de soin, de prévoyance, en employant les moyens qu'offre aujourd'hui la science pour détruire les insectes nuisibles, il serait si facile de diminuer considérablement cette lourde taxe.

Ajoutez maintenant quelques millions de piastres prélevés par les mauvaises herbes qui volent impunément la nourriture du bon grain, et vous arriverez facilement au montant de \$30,000,000 ou \$40,000,000 de taxes annuelles prélevées sur les cultivateurs de la province de Québec seulement. Si vous augmentiez ce montant de tout l'argent dépensé inutilement pour satisfaire un luxe déplacé, pour acheter des boissons enivrantes, si vous comptiez aussi tout l'argent gaspillé, perdu en fâneries de toutes sortes, le montant des taxes ci-dessus, déjà bien respectable, ferait bouler de neige et arriverait bien vite à \$80,000,000 ou \$100,000,000.

Ces chiffres sont fantaisistes, dites-vous; c'est vrai, mais ils sont plus près de la vérité qu'on ne le pense; si l'on pouvait les vérifier d'une manière certaine, chose qui est impossible, vous seriez surpris de leur exactitude, votre étonnement serait grand. Vous pourriez voir quelques sommes énormes vous perdre continuellement.

Cultivateurs, ne serait-ce pas le temps, durant ces mauvaises années, de diminuer un peu ces lourdes taxes qui pèsent sur vous?

Pour cela, il faut un peu de travail, de connaissances et de la bonne volonté. A l'œuvre donc, instruisez-vous, tenez-vous au courant des progrès agricoles du jour, travaillez un peu plus de la tête, c'est le seul moyen d'éviter ces taxes et d'arriver au succès et partant à la fortune.

NAISSANCE

A St-Paul de Joliette, le 13 du courant, l'épouse de M. Jos. Laporte, fils de J. Bte. une fille. L'enfant reçut au baptême les noms de Marie-Anne-Blanche. Parrain et marraine M. Onésime Lafortune et son épouse.

MARIAGE

A St-Paul de Joliette, le 15 août 1893 M. Jcs. A. Turcotte de Grafton, N. H., conduisait à l'autel Delle Léontine Amyot, fille de M. Eug. Amyot cultivateur de St-Paul de Joliette. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd M. Dupont, curé. Garçon et fille d'honneur, M. Jos. Barrette et Delle Eugénie Amyot.

L'heureux couple est parti pour un voyage de noces.

Nous souhaitons les accompagner.

LINIMENT MINARD guérit le teigne.

ECHOS DE JOLIETTE.

Le Dr George Fournier, de New-York, était en cette ville ces jours derniers.
Le Dr. Delorme et son épouse ainsi que le Dr. Asselin et sa dame de Montréal étaient en cette ville ces jours derniers.

M. Azarie Beaudoin de St-Paul de Joliette met en vente, à des conditions très-faciles, le magnifique cheval étalon qu'il possède, âgé de 3 ans et surnommé Black-Cook.

La Société d'Agriculture du Comté de Montcalm tiendra son exposition agricole à Ste-Julienne, mardi, le 19 septembre prochain, de 10 hrs A. M. à 4 hrs P. M.

M. J. U. Gervais, géolier, a besoin d'une servante immédiatement. Une personne âgée sera préférée et de bons gages seront payés, s'adresser à J. U. Gervais, Palais de Justice, Joliette.

Le spécifique de Vink guérit la gourme chez les chevaux, comme plusieurs témoignages importants l'établissent.

En vente partout en gros paquets de 75 cts.

M. J. Ant. Beaudoin, secrétaire-archiviste de la Cour St-Barthélemy, de l'Ordre des Forestiers Catholiques, quittera Joliette, samedi, pour Chicago, comme délégué de cette Cour, à la grande convention qui s'ouvrira à Chicago le 29 courant.

A la séance des Forestiers Catholiques, tenue mardi dernier, M. Louis Piette, de Ste-Elisabeth, a été admis membre de la Cour St-Barthélemy No 249 et MM. Euclide Lachapelle, marchand de chaussures, L. U. Thibodeau, électricien, ont subi l'épreuve du balotage qui leur a été favorable.

M. Ild. Dessert, de Moosinac, Comté Marathon Wis. est au Canada depuis jeudi dernier en visite dans sa famille à St-Ambroise de Kildare.

En même temps il est venu confier une de ses petites filles aux religieuses du couvent des Révérendes Sœurs de Ste-Anne à St-Ambroise.

Un jeune Fréchette, a été arrêté ces jours derniers, sur accusation de vol, commis chez M. Sam Aubin de Ste-Elisabeth.

Il a subi ces jours derniers son examen préliminaire devant M. S. Boulet Ec. J. P. et a été renvoyé aux assises du Banc de la Reine pour y subir son procès.

En attendant, il a été admis à caution.

MM. J. A. Renaud, G. Piché, C. A. Cornélius, J. M. Tellier, Dr G. Fournier, J. Rivard et L. C. Rivard, quittaient joyeusement Joliette vendredi dernier pour une excursion de quelques jours au 7ième Lac.

Samedi matin, quelques-uns de ces messieurs firent un tour en chaloupe sur le lac et, quelle ne fut leur surprise lorsqu'ils aperçurent tout-à-coup deux ours, traversant à la nage, à peu de distance de leur embarcation.

Le Dr Fournier n'ayant pour toute arme qu'un pistolet, s'empessa de faire feu sur ces deux bêtes sauvages, qui prirent aussitôt la fuite et s'enfoncèrent dans la forêt.

Hier, MM. A. L. Marsolais, le Dr Delorme et Georges Desroches, sont allés rejoindre leurs amis pour prendre quelques jours de réjouissances et respirer le bon air de nos montagnes en se reposant des fatigues éprouvées durant 12 longs mois d'un travail assidu.

Nous espérons que ces heureux campagnards nous arriveront samedi, sains et saufs.

Choses et Autres

On calcule que dans le monde entier, il se dépense un million de plumes d'acier tous les jours.

Les exportations de grains, de Montréal, sont plus considérables, cette année, qu'elles ne l'ont jamais été.

Des savants français ont constaté que la résistance de l'atmosphère au mouvement des trains de grande vitesse équivaut souvent à la moitié de la résistance que la locomotive doit surmonter.

Dans la cité de Toronto, on compte 2,405 établissements manufacturiers. Ils emploient 26,333 ouvriers, paient \$9,361,000 de gages chaque année, et leur production s'élève à \$45,000,000.

Suivant les estimations de statisticiens compétents, les Etats-Unis produisent 30 % de la récolte des grains dans le monde entier, et plus qu'aucun autre pays pris isolément.

La ville d'Indianapolis possède un chemin de fer urbain dont les voitures sont entièrement mises en mouvement au moyen du gaz naturel. Ces voitures possèdent des tuyaux ou le gaz qui les meut est emmagasiné.

Cinq passagers seulement ont perdu la vie sur les trains de chemin de fer Anglais, en 1891. Le sort des employés a été bien différent. Plus de 500 ont péri et plus de 3,000 ont reçu des blessures plus ou moins graves.

La provision d'eau fournie, tous les jours par les compagnies de Londres est de 700,264,879 gallons, pour une population estimée à 5,363,167. La consommation journalière est ainsi par tête de 37,34 gallons pour tous usages.

NOCES D'OR

Mercredi matin, le 23 courant, il y eut une grande démonstration à l'église paroissiale de cette ville à l'occasion des noces d'or de M. François Jolicœur et de Louise Fontaine, son épouse, à laquelle assistaient 90 invités, tous parents de l'heureux couple.

Plusieurs amis assistaient aussi à cette cérémonie. En un mot, l'assistance était très nombreuse.

Une grand'messe fut chantée à l'occasion de leur mariage. Le Rvd M. Perrault, vicaire à Berthier et neveu des mariés officiait, accompagné du Rvd M. Moise Jolicœur, prêtre au Collège Joliette et neveu des mariés, comme diacre et du Rvd Jos. Lafortune, vicaire à Joliette et cousin des mariés, comme sous-diacre. Le sermon de circonstance a été donné par le Rvd M. Jolicœur. Le garçon d'honneur était M. Magloire Fontaine et, heureuse coïncidence, Madame Isaïe Perrault qui fut leur fille d'honneur, il y a 50 ans, agissait encore comme telle à cette circonstance.

Après la grand'messe, les mariés se dirigèrent vers leur demeure suivis de leurs parents et amis, qui formaient un défilé magnifique et imposant.

Là, les attendait un somptueux dîner.

Vu l'exiguïté de la maison, les tables ont été dressées dans la cour magnifiquement ornée de sapins, de tentures et de fleurs de toutes sortes.

Une magnifique adresse, accompagnée d'un superbe bouquet de fleurs leur a été présentée au commencement du dîner, par le Révd M. Jolicœur, à laquelle le Révd J. L. Perrault a répondu. Une autre adresse leur a été présentée à la fin du repas, par M. Gaspar Froment, à laquelle M. A. Fontaine, avocat, a répondu. De magnifiques présents leur ont été présentés, parmi lesquels on doit mentionner : une belle corbeille en argent, présentée par M. Moise Benoit, neveu des mariés, de St-Henri des Tanneries ; une lampe dorée par M. Magloire Fontaine, frère de la mariée.

Comme M. et Mme Jolicœur sont encore bien frais, malgré leur âge avancé, nous espérons qu'il fêteront dans dix ans, leur noces de diamant et c'est le vœu que nous formulons pour eux.

Séance Dramatique et Musicale à l'Assomption.

Dimanche dernier avait lieu dans le haut de l'Assomption, à l'Ecole chez M. G. Guilbault, à 3 1/2 hrs P. M., une magnifique séance dramatique et musicale, donnée par les Dames et Demoiselles de cette paroisse, au profit des Rvdes Sœurs de la Congrégation N.-D. L'ouverture se fit par la lecture d'une adresse, lue par Dame P. Pepin et trois morceaux de musique des mieux exécutés, par Dame P. Pepin, Delle R. D. Christin et Delle A. Turcotte. Trois autres adresses furent aussi lues à différentes reprises par Delle R. D. Christin, Delle B. Guilbault et Dame L. Mirault.

La séance se composait d'une tragédie et d'une comédie en trois actes. Les actrices qui prirent part dans la tragédie "Agar dans le désert" furent Delles C. Gauthier, M. Christin et M. A. Gauthier. Dans la comédie du "Laquis de Madame" étaient les Delles A. Turcotte, P. Christin, L. Christin, A. Gauthier, O. Christin, M. L. Gauthier, E. Payette, V. Liard, A. Liard. Elles se distinguèrent par la haute habileté avec laquelle elles s'acquittèrent de leur rôle. Il y eut pendant les entr'actes des chansons exécutées par Delles A. Archambault et M. Vertefeuille. Il y eut aussi deux beaux morceaux de mandoline joués par Delles Morin et A. Archambault, accompagnés sur l'orgue par Dame P. Pepin. Le tout fut très bien goûté de l'auditoire qui était très nombreux.

La séance se termina à une heure assez avancée dans la soirée et laissa à chacun de nous, un souvenir qui ne s'effacera jamais. Nous ne pourrions trop remercier toutes les personnes dévouées qui ont organisé cette fête, de nous avoir donné l'occasion de passer une aussi agréable soirée.

UN SPECTATEUR.

CAUSERIE

Il y a trois choses que je déteste, a dit Michel : "les babels de peintures qu'on appelle musées, où les tableaux se tuent : les babels de ramages, où le rossignol, mêlé aux oiseaux vulgaires, risque de tomber au patois : les babels de fleurs qu'on appelle bouquets, où parfums et couleurs se combattent et s'annulent."

Trois jolis paradoxes, n'est-ce pas ? Mais, cependant je n'endorserais pas le dernier, car j'aime les bouquets ; que les parfums et les couleurs se combattent ou non. Malheureusement l'automne va bientôt faire disparaître ces beautés du printemps. L'autre jour, je marchais seul dans le bois de B..... et

je remarquais que plusieurs feuilles étaient déjà tombées.

Quoi de plus consolant pourtant que le bois en ce moment ? Et quoi de plus navrant que le bois dans quelques mois ? Aujourd'hui, ces arbres sont comme des formes humaines ; ils vous font des gestes d'intelligence et d'amour. Etes-vous las, fatigués ? Tendez lui les bras, dormez sur son cœur ; sa douce chanson vous bercera.

Voyez-vous ces vieux ormeaux, ces chênes âgés ? Une douce fraîcheur coule d'eux ; ils sont pleins d'odeur et de doux murmures. Ils sont gais le matin. Leurs moustes sous la rosée et leur cime de feuilles vertes et humides miroitent telle qu'une eau calme et immobile. Ils sont engageants le soir quand, en haut, il causerait avec les étoiles et, en bas, propagent la tranquillité et le silence religieux des campagnes qui se reposent.

Ne vous êtes-vous jamais engagés dans ces sentiers qui vous embaument et mènent, Dieu sait-ou ? Ne vous êtes-vous jamais perdus dans ces profondeurs obscures alors que vous foulez à vos pieds une verdure qui vous charme et un gazon qui vous attire ? Cette herbe tendre, ce ruisseau qui coule sous les saules ? voyez les au mois de novembre. Tout sera triste et mort. Des amas de brindilles et de branches sèches couvriront l'herbe et ce bois hier si beau, si frais sera nu, seul, laid telle une ville décimée par la guerre et dont il ne reste que les ruines. Plus de ce chant si doux des bois, musique divine, mais un sifflement aigu et rude qui vous passe sur la joue et vous donne des frissons. Si vous les parcourrez encore une fois avant l'hiver, vous remarquerez un grand changement.

Les feuilles sèches grinceront sous vos pas, les feuilles ne vous caresseront plus et vous pourrez voir près de quelque ruisseau, un vieux saule courbé par la... honte sans doute et gémissant de la perte de sa magnifique chevelure !

Voyez-le une dernière fois ce pauvre bois. Il est triste, il ne sourit plus, il est taciturne et pas bavard du tout. Les arbres qui le composent ressemblent à un troupeau de sourds et d'aveugles qui marchent ensemble sans se voir, sans s'entendre, vers l'auantissement final. Le bois n'est plus rien ; il est mort ! Cependant il y a quelqu'un qui le bénit et qui remercie Dieu de l'avoir encore. C'est le pauvre qui s'en sert pour faire pétiller le feu pendant l'hiver et faire danser dans l'âtre les flammes arrogantes !

Z. P.

Pour réussir dans la concurrence commerciale, il est nécessaire de connaître les qualités et les défauts des marchandises offertes par le concurrent. Il n'y a qu'à faire une comparaison avec ce que nous possédons et en tirer les conséquences.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur,

Je crois intéresser vos nombreux lecteurs, en leur faisant connaître les avantages qu'il y a dans l'Ouest de l'Ontario et notamment dans une nouvelle colonie, connue sous le nom de "Vernet" et qui est destinée à devenir très prospère.

Le sol est très fertile et les grains y poussent en abondance.

Cette vallée est arrosée par une charmante petite rivière "La Veuve" et par plusieurs cours d'eau qui la sillonnent en tous sens.

Ces différents cours d'eau sont très bien situés pour y construire des moulins à scie ou à moudre le grain. Cette colonie fut fondée il y a à peine quelques années par M. Paul Coke qui eut bientôt le bonheur de voir son entreprise couronnée de succès ; aujourd'hui cette colonie compte au-delà de 100 familles canadiennes, venant, pour la plupart, des Etats-Unis et du comté de Joliette.

Puisse se trouver encore un grand nombre de nos canadiens pour les imiter et venir bientôt partager leurs avantages.

Communiqué

Le Northern Pacifique en conséquence de la diminution du nombre de ses passagers a retiré de la circulation, son train rapide de parcoures complet. Dans toutes les parties des Etats-Unis, on se ressent de la crise financière.

DECEAS

—A Joliette, le 22 du courant, Marie-Alice-Alphonsine, enfant de M. Jos. Lord, de cette ville, à l'âge de 16 jours.

AUX HOMMES D'AFFAIRES

Public en Général !

SI VOUS AVEZ BESOIN

D'IMPRESSIONS

DE TOUTES SORTES,

En Français ou en Anglais,

ENVOYEZ VOS COMMANDES A DES

HOMMES



De les exécuter convenablement et à des

PRIX QUI DÉFIENT TOUTE COMPÉTITION.

Nous faisons une spécialité des

Cartes d'Affaires,

Lettres, circulaires, entêtes de lettres, Cartes de visites, enveloppes, Pamphlets, Factums, Blancs de billets, Pancartes, Catalogues, Etc.

En un mot tout ce que vous désirez.

Si vous voulez annoncer vos marchandises convenablement, envoyez vos annonces à

L'Etoile du Nord, JOLIETTE,

Vous serez certains que cela vous rapportera deux cents pour cent, car ce journal a la plus grande circulation parmi les familles de notre district. Si vous voulez des ouvrages de luxe, adressez-vous toujours à l'imprimerie de

L'Etoile du Nord, Qui est tournée de caractères les plus nouveaux,

PRESSES

Rapides et bien améliorées.

AUSSI

Les Sociétés

feraient bien de nous envoyer leurs commandes pour Pamphlets, Constitutions, Billets d'admission, Placards, enfin tout ce qui les concerne.

Pour vos impressions de tous genres,

ALLEZ

tout droit à l'imprimerie de L'ÉTOILE DU NORD, là vous trouverez ce qu'il vous faut et à bon marché. Aussi, quand vous aurez besoin de billets de rôle, en un mot, tout ce qui concerne l'imprimerie, allez à la même place, car soyez certains que l'imprimerie par excellence est celle de

L'Etoile du Nord, Joliette, - - P. Q.

EST, par le présent, donné que Médard Tellier dit Lafortune, commerçant, de St-Paul, dans le district de Joliette, a fait, le dix-huitième jour du mois d'août courant, au bureau du Protonotaire à Joliette, cession et abandon judiciaire de ses biens pour le profit de ses créanciers, et qu'une assemblée de ces derniers aura lieu au palais de justice, à Joliette, mercredi, le trentième jour du mois d'août courant, à deux heures de l'après-midi, aux fins de nommer un curateur et des Inspecteurs à la dite faillite. Ville de Joliette, le 22 août 1893. DUBOIS & DÉRY.

LA COTTOLENE. C'est la nouvelle graisse à frite remplaçant le saindoux ou le beurre de cuisine, en Iran et l'autre. Elle coûte moins cher, fait plus d'usage et est facilement digérée par tout le monde. EN VENTE CHEZ TOUS LES ÉPICIERIS. Préparé seulement par N. K. Fairbank et Cie. Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

La Crise

Une hausse incroyable, inouïe, invraisemblable, se fait sentir sur les huîtres, le Homard frais et les "Pork and Bean".

Puisqu'elle ne respecte rien, où irons-nous désormais ? Habitants de Joliette, habitants des environs, rassurez-vous et continuez à aller chez AMÉDÉE MANSEAU, propriétaire de l'hôtel Pacifique.

Amédée Manseau se moque de cette hausse, car, par un traité en règle avec une importante maison, il a assuré, pour cinq ans, le service de l'hôtel Pacifique.

Il sert donc toujours sa soupe aux huîtres au prix de vingt centins et vous pouvez la demander à toute heure.

Quant à sa bière vous la connaissez ; un grand verre ne coûte que cinq centins.

Allez chez Amédée Manseau et vous m'en direz des nouvelles.

HOTEL ROYAL

PIERRE CHEVALIER, Coin des Rues DeLanauère et St-Paul, Joliette.

A cette maison vous aurez tout le confort désirable. Salles d'échantillons splendides pour commis-voyageurs. Voitures à la gare à l'arrivée de chaque train.

Vins et liqueurs de premier choix.

"August Flower"

Pendant deux ans j'ai souffert de maux d'estomac et j'ai été soigné par un médecin pendant tout ce temps. Après avoir essayé tous les remèdes, il me dit que mon estomac était complètement usé et que je serais obligé de ne plus manger de nourriture solide pendant un certain laps de temps. J'étais tellement faible que je ne pouvais pas travailler. Finalement, sur la recommandation d'un de mes amis qui s'était servi de votre

Estomac complètement usé remède, avec des résultats inespérés, j'achetai une bouteille de AUGUST FLOWER, et commençai à m'en servir. Ce remède me soulagea immédiatement. Je pris de nouvelles forces et j'engraissai à vue d'œil ; mon appétit revint et je ne ressentis plus de mauvais effets de ce que je mangeais. Je suis comme un nouvel homme et je considère que AUGUST FLOWER m'a guéri de la dyspepsie la plus avancée. JAMES E. DEDERICK, Saugerties, New-York.

W. B. Utsey, St-Georges, C. S., écrit: Je me suis servi de votre AUGUST FLOWER pour la dyspepsie et je trouve que c'est un remède excellent. (12)

AVIS

EST, par le présent, donné que Médard Tellier dit Lafortune, commerçant, de St-Paul, dans le district de Joliette, a fait, le dix-huitième jour du mois d'août courant, au bureau du Protonotaire à Joliette, cession et abandon judiciaire de ses biens pour le profit de ses créanciers, et qu'une assemblée de ces derniers aura lieu au palais de justice, à Joliette, mercredi, le trentième jour du mois d'août courant, à deux heures de l'après-midi, aux fins de nommer un curateur et des Inspecteurs à la dite faillite. Ville de Joliette, le 22 août 1893. DUBOIS & DÉRY.

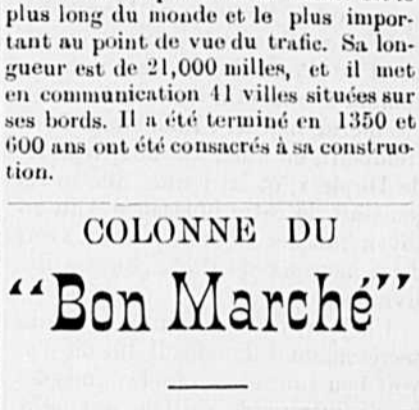
Pierre à Moulange. Le soussigné ayant fait un voyage en France, expressément pour faire l'achat de PIERRE MOULANGE, informe les propriétaires de moulins qu'il vient de recevoir 2,000 morceaux de Pierre à Moulange, choisie par lui-même et de qualité supérieure. Il a aussi engagé des hommes très compétents pour faire les moulanges, et il garantit entière satisfaction. Il vendra également cette pierre au morceau à ceux qui désireraient l'acheter ainsi. E. A. LACHOIX, Rue St-Antoine, Trois-Rivières. 10 août 2m.

COLONNE DU "Bon Marché"

GRANDE VENTE DE L'ETE

Vu le surplus du stock d'été, nous avons décidé de sacrifier à des bas prix inouïs la balance du stock. Que tout le monde se hâte de venir acheter notre indienne de 10 cts, que nous sacrifions à 7 cts seulement.

Indiennes de 12 13 et 14 cts., pour 10 cts seulement.



Nous continuons toujours à donner des présents pour tout achat de \$25.00 comptant. En foule au "Bon Marché" chez

GUIBAULT & GRAVEL, BLOC LACHAPPELLE, JOLIETTE.

ROBERT STAFFORD

Rue St-Charles Bonhomme, Ancienne place d'affaires de feu M. André Kelly, Joliette.

Allez chez lui quand vous voudrez acheter, soit de la bonne fleur appariée ou de la "Patent Hungarian", "Ogilvie S. B.", "Keewatin S. B.", "Choice Algoma", "Nestor", "Miniota", "La Canadienne", "Warrior", "fleur de blé d'inde" "Gru".

Boisson en esprit pure, sans une goutte d'eau dedans ; réduite half and half, c'est-à-dire l'un dans l'autre. Voilà pour le Whiskey qui est sujet à tant d'alliages, au détriment des acheteurs.

Même prix que partout ailleurs, et du meilleur en toutes choses. Toujours à la disposition des gens en tout temps, à la mesure, en caisses, en quarts, en bouteilles, les bières les plus recherchées, entre autres la "Dow" et la "Canadienne".

EN SUS Brandy, Champagne, Gin, Rye, Sherry, Claret, etc., etc. Sucreries françaises et anglaises et tout ce qu'il faut pour une bonne table de famille.

Service poli et justice pour tous. Un seul poids, une seule mesure.

J. Ad. Renaud, AVOCAT

Autrefois de la Société McConville (Renaud), tient maintenant son bureau en face de

Wm Copping & Cie, près de l'Hôtel Rivard, Joliette. 24 août 1893.

LE PAVILLON SANGlant

XVIII

LE BUCHER

Lucile de Cheminas, devenue, comme nous l'avons dit, la femme du Nabab de Balasore, pour sauver son frère, finit par se consoler quelque peu de son étrange situation.

Ses espérances redoublèrent, en apprenant la victoire de Murzapha, et la nouvelle que le gouverneur général de Pondichéry était reconnu comme le suzerain de tout le triangle méridional de l'Indoustan.

Un jour, un inconnu se présenta secrètement à Lucile. Il lui dit d'avoir bon courage, que des amis dévoués, intrépides veillaient sur elle, et que bientôt l'heure sonnerait où elle recouvrerait, avec la liberté, tout ce qu'elle avait perdu.

Alors, lui, sans répondre, tira de sa large ceinture un billet aux armes du gouverneur général de Pondichéry.

—Vous pouvez vivre encore, Nabab, crut devoir répondre Lucile; vous avez un tempérament robuste, et, autour de vous, d'habiles médecins; la mort vous fera grâce encore.

—Ne l'espérez pas, reprit le vieillard, dont le visage revêtit une expression féroce. Je vais mourir. Et vous, française, vous, la sœur de celui qui a empêché le sacrifice d'une veuve, vous qui êtes ma femme, dans quelques jours vous serez veuve aussi.

Lucile écrivit rapidement et remit les lignes demandées à l'inconnu qui disparut sur-le-champ. C'était à l'heure la plus brillante du jour; tout reposait dans le palais du Nabab et l'émissaire y avait pu pénétrer facilement.

—Répondez! cria le Nabab, d'une voix altérée. —Qui vous l'a dit? demanda la jeune femme, en balbutiant.

—Mes gardes fidèles l'ont arrêté au sortir de l'entree mystérieux qu'il a eu avec vous.

—On s'est trompé, murmura l'infortunée Lucile.

—Non, on ne s'est pas trompé, répliqua le vieillard avec un sourire où se confondaient le sarcasme et la haine.

—Et, tirant de son sein un papier: Reconnaissiez-vous cette lettre? dit-il.

C'était la lettre écrite par Lucile à son frère. Voyant donc que tout avait été surpris, que tout était connu, la noble jeune fille se redressa sous l'œil impitoyable du vieillard, et lui répondit avec une dignité imposante:

—De quel droit, Nabab, m'interdirez-vous de correspondre avec ma famille, avec mon frère? Est-ce parce qu'un crime m'a arrachée de mon foyer, de ma patrie, et jetée entre vos mains, sur cette terre lointaine? Eh bien! sachez-le, ce droit, je ne vous le reconnais pas.

Le Nabab, qui ne s'attendait pas à cette énergie, hésita un instant, et demeura comme interdit.

—Femme, reprit-il, vous oubliez que vous êtes à ma discrétion. Voyez, dit-il, en étendant sa main maigrie dans la direction de la fe-

nêtre, voyez à l'une des branches de l'arbre qui ombrage et apparemment; un corps humain s'y balance, inanimé; c'est celui de l'espion. J'ai ordonné et le châtimant a suivi de près la faute.

—L'un de mes frères venait de mourir. Sa veuve, suivant l'usage sacré de nos ancêtres, devait l'accompagner sur le bûcher. Tout était prêt. La femme de mon frère avait déjà pris place sur le lit funèbre, à côté du cadavre de son époux.

—L'infortunée, affaissée sur elle-même, ne comprenait que trop. Pourtant, elle eut la force de répondre:

—Suis-je donc coupable de ce que vous appelez la violation de vos cérémonies religieuses? Suis-je responsable des actions de mon frère? Pouvez-vous m'imputer ce que je n'ai point commis?

—Oh! ma vengeance n'est pas à son terme, répliqua le Nabab, avec un sourire infernal.

—Que pouvez-vous me faire souffrir de plus que les tortures déjà subies par moi?

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

brochés d'or, un corps livide, enflé, à moitié putréfié. C'était le corps du vieux Nabab. Des femmes indoues et des brahmes se pressèrent autour de la malheureuse Lucile, et la forcèrent d'approcher davantage encore.

—L'un de mes frères venait de mourir. Sa veuve, suivant l'usage sacré de nos ancêtres, devait l'accompagner sur le bûcher. Tout était prêt. La femme de mon frère avait déjà pris place sur le lit funèbre, à côté du cadavre de son époux.

—L'infortunée, affaissée sur elle-même, ne comprenait que trop. Pourtant, elle eut la force de répondre:

—Suis-je donc coupable de ce que vous appelez la violation de vos cérémonies religieuses? Suis-je responsable des actions de mon frère? Pouvez-vous m'imputer ce que je n'ai point commis?

—Oh! ma vengeance n'est pas à son terme, répliqua le Nabab, avec un sourire infernal.

—Que pouvez-vous me faire souffrir de plus que les tortures déjà subies par moi?

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.

—Vous allez l'apprendre; écoutez moi. Votre sort sera un exemple et une leçon pour ceux qui seraient tentés d'imiter le crime commis par votre frère.



La Nouvelle-Williams 192.700 EN USAGE LA MEILLEURE DU MONDE FORTE ET DURABLE. LEGERE ET RAPIDE. J. C. ROBITAILLE, AGENT, JOLIETTE, P. Q.



LE MEILLEUR REMÈDE 10 Le Tonique Nerveux du Père Koenig, N. Y., c'est le remède pour les Malades de la Femme...

FAIBLESSE ET PROSTRATION NERVEUSE, MANQUE DE SOMMEIL. West Duochloro, P. Q., 1 oct. 1890.

Le Tonique Nerveux du Père Koenig que j'ordonnais était pour une jeune demoiselle de ma famille, souffrante de prostration nerveuse, de manque de sommeil et de faiblesse, etc.

P. S. BARVIE, Prêtre Catholique. GRATIS. M. Joseph Gravel offre à vendre ou louer à des conditions excessivement avantageuses un moulin à carder avec foulon et presse, terrain et dépendances...

A VENDRE. M. Elzéar Geoffroy, hôtelier de St-Félix de Valois, étant obligé pour cause de santé de discontinuer de tenir son établissement, offre en vente à prix relativement bas son magnifique hôtel ainsi que la licence pour un an, à compter du 1er de Mai prochain.

TÉMOIGNAGE RECUEILLI L'AN DERNIER Lewis S. Butler, Burin, Nfld, Rhumatisme.

Thos. Wasson, Sheffield, N. B. Tetanos Par McMullin, Chatham, Ont, grosse gorge.

Mrs. W. W. Johnson, Walsh, Ont., Inflammation. James H. Bailey, Parkdale, Ont., Névralgie.

C. I. Lague, Sydney, C. B., La Grippe. Ces témoignages sont tous authentiques et n'ont pas été sollicités.

Ils attestent la valeur du LIMENT DE MINARD.

Dr J. C. BERNARD, (Ancienne place du Dr V. Coté) RUE MANSEAU, - JOLIETTE. Consultations à toutes heures. 15 juin lan

RENAUD & CIE., 72, Rue St-Paul, QUEBEC. Faïence, Verreries, Huile de Charbon et articles de fantaisie.

Vins Français! J. S. AYBRAM, FABRICANT, Rang Ste-Emélie STE-ELIZABETH, VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE, VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool. M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix.

Un emplacement spacieux et avantageusement situé sur la rue DeLanudière, actuellement occupé par J. Antonio Beaudoin, Ecr Notaire et appartenant à la succession Thomas Rondeau.

Conditions de paiement très facile. On n'exige pas l'argent comptant. S'adresser à C. G. HECTOR BEAUDOIN 8juinjno Notaire à Joliette.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite L'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit: Mr L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE."

Bien à vous, A. D. CASAVANT, Pharmacien Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q. EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE 60c Franco par la maille sur réception de 60 centins.

AVIS AU PUBLIC

M. J. L. Lévêque, fils de M. P. E. Lévêque, ci-devant commis chez M. Louis Roch, rue Maisonneuve à Montréal, annonce à ses amis et au public en général, qu'il tient un magasin de grain et de foin, avec son frère Uriel, sur la rue Shaw, No. 58, Montréal.

Mr J. L. Lévêque vendra en gros et en détail et aura toujours en mains un stock de foin extra, petites et grosses balles, avoine son, gru, moulée.

Mr J. L. Lévêque invite les commerçants de la campagne ainsi que les cultivateurs qui auraient quelque chose à lui vendre dans sa ligne, à aller lui faire une visite au No. 58 Rue Shaw, Montréal, ou à son père, M. Pierre Lévêque, à St-Thomas.

Mr Lévêque continuera comme par le passé à acheter le foin et qui paiera le plus haut prix. 29juin'93, la.

Modes d'automne Mardi dernier Mme Landry, modiste de chapeaux bien connue à Joliette, a quitté notre ville pour se rendre à Toronto, où elle va passer trois semaines afin de s'inspirer des modes d'automne.

En conséquence, les personnes qui voudront se procurer les modes nouvelles n'auront qu'à rendre visite à Mme Landry dans les premiers jours de septembre. 24. la.

Au public acheteur. —M. Auguste Goulet, sellier et marchand de chaussures à Joliette, annonce au public qu'il est en état de vendre à des conditions très faciles la célèbre machine à coudre "Raymond" celle qui donne sous tous les rapports, satisfaction complète. En achetant vos machines à coudre chez M. O. A. Goulet, vous économiserez \$10 par machine. M. Goulet tient une écurie de louage où le public trouvera toujours chez lui, bons chevaux, voitures simples et doubles à bon marché. 14 avril 1892 1 a.

Défense d'avancer Je, soussigné, fais défense d'avancer à qui que ce soit, excepté à mon épouse, sans une autorisation signée de ma main. LÉON DESROSIERS, 86-Paul de Joliette, 3 avril 1893. 1 août 4 f.

PITUTE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être le choc affreux de ce terrible malade, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.

Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en vain, sans aucun succès, sans soulagement appréciable. Récusez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien, "Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTICHOLÉRIQUES du Dr NEY.

"J'étais sujet souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet à mal de cœur, à la PITUTE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et plus de 20 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marqués. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUTE continua de me faire souffrir.

"Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUTE disparut comme par enchantement et je redolais un homme nouveau.

"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux." CUTHBERT JURVILLE St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25c la Boite. Franco par la maille sur réception de 60c.

SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite L'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit: M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE."

Bien à vous, A. D. CASAVANT, Pharmacien Fall River, Mass. 3 avril 1892. En vente partout à 50 cts la bouteille SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

—Des jeux de croquets de 4, 6 et 8 billes, sont en vente au magasin de M. Albert Gervais. Avis aux amateurs.